



Genève, le 7 novembre 2022  
Aux représentantes et représentants  
des médias

**Communiqué de presse conjoint du département du territoire, du département des infrastructures, de la commune de Plan-les-Ouates et des opérateurs du futur écoquartier du Rolliet aux Cherpines**

**Quartier du Rolliet aux Cherpines: finalisation du partenariat pour un quartier durable**

**Une convention opérationnelle a été signée ce jour par le Conseil d'Etat, la commune de Plan-les-Ouates et les opérateurs du futur écoquartier du Rolliet, aux Cherpines. Elle concrétise des mesures de service en lien avec la mobilité et la construction de surfaces d'activités contribuant à la vie de quartier. Cette convention précise le fonctionnement plus détaillé et opérationnel du dispositif signé par les mêmes acteurs le 1er juillet 2020. Elle est un pas décisif dans la réalisation effective de ces mesures innovantes et la construction de l'écoquartier du Rolliet, passant des engagements de principe à des engagements concrets et chiffrés.**

Ce partenariat, inédit dans ses intentions et son ampleur, porte d'une part sur les mesures de services en faveur de la mobilité et d'autre part sur la mise à disposition de surfaces en rez-de-chaussée des immeubles, contribuant à la vie sociale du quartier du Rolliet, première étape du grand projet des Cherpines.

A l'inspiration de la commune de Plan-les-Ouates, ces dispositions élaborées conjointement par le canton, la commune et les divers opérateurs, sont particulièrement innovantes à l'échelle nationale pour un périmètre de cette ampleur et à ce stade du projet. Elles accompagnent l'offre de transport public (prolongement de la ligne 15 du tramway, création d'une ligne de bus) et de mobilité douce prévue pour le quartier.

### Une offre diversifiée de mesures de mobilité

Une centrale de mobilité mettra à disposition des vélos cargos, des vélos et des trottinettes électriques. Cette centrale fournira également des informations sur les modes de transports, organisera du co-voiturage et réservera des véhicules pour les particuliers. Elle sera complétée par du car-sharing, des casiers de livraison 24h/24, des espaces de *coworking* dans les immeubles et un kit de mobilité pour les premiers habitants. Le kit qui leur sera remis proposera des bons de livraisons vélo à domicile, des bons pour la location de vélos électriques longue durée ou encore, pour ceux qui renonceront à la voiture, des bons pour les transports publics. Ces mesures proposent ainsi des alternatives crédibles et pratiques à l'utilisation des véhicules individuels motorisés et permettent de réduire le nombre ou la distance des déplacements des habitants du Rolliet.

L'ensemble des places de stationnement du secteur sera par ailleurs géré de manière

centralisée et mutualisée par une coopérative de quartier en cours de création.

## Des arcades dédiées à la vie de quartier

La convention prévoit également que 5500 m<sup>2</sup>, soit près de 40% des rez-de-chaussée du Rolliet, soient dévolus à des activités en faveur de la vie de quartier, au développement de liens sociaux entre les habitants et à une offre de loisir locale permettant d'éviter d'avoir à se déplacer loin. Ces activités ne sont habituellement pas compatibles avec des loyers commerciaux au prix du marché. Ainsi, des dispositifs innovants ont été imaginés pour proposer des loyers très abordables pour ces surfaces favorisant des activités associatives et non commerciales, qui joueront leur rôle d'animation des lieux.

Il s'agit de les louer à des associations locales ou culturelles (ateliers d'artistes), bibliothèque d'objets, maison de quartier, crèche, services de conseils ou sociaux (familles, aînés, intergénérationnel), ateliers de réparation de vélo, produits du terroir etc., avec des loyers différenciés en fonction des types d'activités. La gestion de ces espaces sera également confiée à la coopérative de quartier.

## Financement des mesures, partenariat et calendrier

Les premières autorisations de construire de l'écoquartier du Rolliet ont été déposées à la mi-2022 pour une livraison des premiers logements en 2026, alors que le tram 15 sera déjà en fonction aux Cherpines. La convention prévoit que l'ensemble des investissements liés à ces mesures soit intégré aux plans financiers validés par l'office cantonal du logement et de la planification foncière dans le cadre de la zone de développement. Les montants que chaque maître d'ouvrage doit intégrer relativement à ces mesures sont fixés dans cette convention. Cette solution a été rendue possible par un partenariat entre différents départements du canton, la commune et les opérateurs.

Pour rappel, le 13 novembre 2017, le canton et les communes de Plan-les-Ouates et Confignon signaient une première convention portant sur la coordination entre les infrastructures de transport et la construction des logements aux Cherpines. Cette nouvelle convention concerne l'écoquartier du Rolliet, où seront construits environ mille logements. Elle concrétise des principes énoncés dans l'accord de 2017 et fixe définitivement les modalités de fonctionnement et financement de ces mesures.

Par ailleurs, une séance d'information publique sur les évolutions du projet des Cherpines et la concrétisation de la première étape au Rolliet aura lieu le mardi 29 novembre 2022 à 19h30 en présence de représentants du Conseil d'Etat et des deux communes de Plan-les-Ouates et de Confignon. Du 29 novembre au 13 décembre 2022, une exposition présentant l'état d'avancement général des Cherpines, et du Rolliet en particulier, sera ouverte au public.

## Pour en savoir plus

- Présentation détaillée
- Cherpines: <https://www.ge.ch/dossier/nouveaux-quartiers/cherpines>
- Rolliet: <https://www.ge.ch/dossier/nouveaux-quartiers/plan-ouates-rolliet>

*Pour toute information complémentaire:*

- *M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, DT, T. +41 76 604 20 66;*
- *M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat, en contactant Roland Godel, secrétaire général adjoint,*

*DI, T. +41 78 802 90 07;*

- *Commune de Plan-les-Ouates: Mme Fabienne Monbaron, conseillère administrative chargée de l'aménagement, T. +41 22 884 64 98, f.monbaron@plan-les-ouates.ch;*
- *Société SDCI Constructions investissements SA: M. José Gonzalez, T. +41 58 580 08 90.*